

Image not found or type unknown



Surélévation toiture et permis de construire

Par **Niconepper**, le **22/04/2021** à **14:44**

Bonjour à tous,

J'aimerais gagner des m² à l'étage de ma maison en surélevant la toiture qui est très inclinée. La surface au sol fait environ 70m² et j'ai un mur mitoyen mais je précise que chaque maison dispose de son propre mur porteur. Quelles sont les démarches dans ce cas ? Permis de construire, autorisation du voisin, etc .

Merci d'avance

Par **youris**, le **22/04/2021** à **14:58**

bonjour,

il vous faut un permis de construire et si votre maison comporte un mur mitoyen qui sera impacté par votre projet, il vous faudra l'accord de l'autre propriétaire du mur.

salutations